



Bulletin Municipal

Journal municipal d'information n°33 – Juillet 2024

Chères Clelloises et chers Clellois,

Voici revenu le temps de l'été et des vacances. Cette année, comme chacun a pu le constater, la ressource en eau est au plus haut, ce qui nous laisse espérer que les fontaines du village pourront couler jusqu'à l'automne.

Profitons du calme de la pause estivale avant le début des travaux prévus en septembre dont vous trouverez les détails dans ce bulletin.

Ces travaux vont occasionner quelques désagréments et des difficultés de circulation dans nos rues, mais ils représentent un investissement pour l'avenir.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été.

Alain Roche.

Sommaire

Le budget, page 2.

Projets et travaux, pages 2 à 5.

Les associations, pages 6 et 7.

La vie du village, pages 8 à 10.

L'agenda de l'été, pages 11 et 12.

Informations diverses, pages 12 à 15.

Infos pratiques, page 16.



Vote du budget

Le budget de la commune a été voté au conseil municipal du 12 avril

Il se présente ainsi pour l'année 2024 :

Budget général : pour la section de fonctionnement, 867 003, 71 euros et pour la section d'investissement, 544 406,44 euros. Ces sommes sont compensées par des recettes équivalentes.

Budget de l'eau et de l'assainissement : les montants sont les suivants, 262 629,78 euros pour la section de fonctionnement et 690 445,12 euros pour la section d'investissement.

Les projets et réalisations dont les montants ont été prévus dans ce budget :

Des réfections de l'enrobé dans le chemin de Fourches et la rue du cimetière, des marquages au sol de places de parking (Place de la gare) ou de bandes piétonnières (Rue du Mont Aiguille).

La réfection du portail du cimetière.

La pose d'une rampe de sécurité dans les escaliers de la salle de cinéma et la réparation de la chaufferie du bâtiment.

La pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment qui abrite la bibliothèque municipale, ce qui permettra de produire l'électricité pour une grande partie des bâtiments communaux.

La restauration du clocher et de l'ensemble campanaire.

La réalisation de l'assainissement pour la partie centre sud du bourg.

L'acquisition de matériel divers et de logiciels.

La réalisation d'un parking complémentaire près des séquoias.



Projets et travaux

Les marquages au sol

Ils vont être effectués début juillet le long de la route de Mens et permettront ainsi de réaliser un chemin piétonnier jusqu'à la salle des fêtes.

De même le marquage des places de stationnement sur la place de la gare va être rénové.



Restauration du clocher :

L'avant-projet a permis d'établir des clauses techniques permettant de lancer un appel d'offres et une consultation des entreprises susceptibles d'être intéressées par les travaux à effectuer en maçonnerie, en charpente ou en ferronnerie.

L'accord de la préfète de Région nous autorisant à effectuer la restauration signé officiellement le 16 avril 2024 est parvenu en mairie. Et le permis de construire définitif signé par le maire a été délivré le 20 juin 2024.

Nous attendons les résultats de l'appel d'offres.

Les demandes de subvention ont été envoyées aux différents organismes qui soutiennent le projet : la DRAC (Monuments historiques), le Département de l'Isère et la Région AURA.

Entretemps la Convention avec la Fondation du Patrimoine qui a accepté de nous parrainer a été signée en janvier, à l'occasion des vœux du Maire, conjointement par Monsieur Roche, Monsieur Denis Bellon, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine et Monsieur Marcel Perrichon, le président de l'association « Culture et Montagne » qui est associée à ce projet. Cette convention nous a permis de lancer une collecte auprès du public qui est publiée en ligne sur le site de la Fondation. De nombreux dons ont déjà été recueillis et nous espérons que d'autres



donateurs viendront se joindre à tous ceux qui estiment que le patrimoine doit être préservé et que ce clocher du XVème siècle fait partie de l'histoire de notre village. Nous rappelons que ces dons sont défiscalisés à 75 %.

Une vente de caillettes à l'initiative de monsieur Jean Marc Denier et de gâteaux de la Saint Georges a été organisée sur le marché en avril et a permis de recueillir une somme non négligeable que nous avons jointe à ces dons. Nous espérons pouvoir organiser dans l'automne d'autres manifestations pour faire connaître notre projet et récolter encore quelques subsides.

La Fondation du Patrimoine elle-même nous attribuera une dotation de 5000 euros. L'objectif de cette collecte est de

compléter les différentes subventions que nous attendons de la part de la DRAC, du Département de l'Isère et de la Région et de diminuer le coût de cette opération pour la commune qui a bien d'autres projets à mener à bien.

Les travaux devraient se dérouler dans le courant de l'automne et tous les donateurs seront prévenus de l'avancée des travaux par la « Gazette du clocher », un opuscule de Culture et Montagne qui fait le point mensuellement sur cette réalisation.



L'assainissement :

Les propriétaires dont les parcelles sont concernées par la traversée des canalisations ont été tous contactés et à l'heure actuelle, presque toutes les conventions de passage ont été signées.

Cette réalisation même si elle entraîne quelques désagréments, ne peut qu'apporter une plus value aux habitations qui bénéficieront de l'accès à cet assainissement collectif. Elle représente en même temps pour notre commune un progrès essentiel de salubrité publique. Et permettra aussi d'améliorer la qualité de l'eau dans nos ruisseaux.

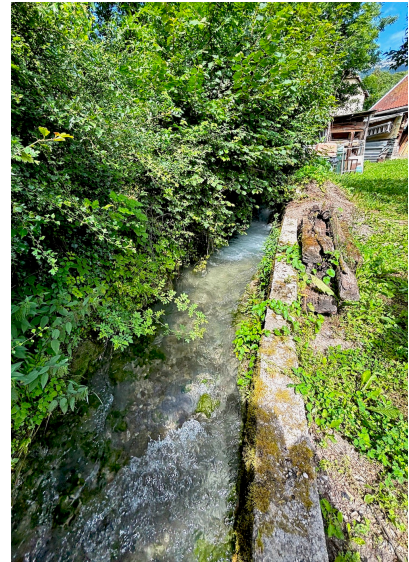
Le Montant du projet est extrêmement important : il s'élève à 470.400 euros H.T. soit 564.480 euros T.T.C

Pour ces travaux une subvention peut être sollicitée à l'Agence de l'Eau pour un montant de 301.385 € HT.

Et une subvention peut être sollicitée auprès du Département pour un montant de 74.935€ H.T.

Ces demandes de subvention ont été effectuées ; L'investissement de la commune elle-même se montera donc à environ 163 000 euros

Le bureau d'étude : Maxime Vallet de l'entreprise «ALP Etudes» a lancé l'appel d'offres qui va trouver une conclusion début juillet. Et le choix de l'entreprise va être décidé sous peu.



Les jeux d'enfants

Ils ont été livrés et montés. Cependant des fixations et des dalles de protection au sol pour amortir les chutes éventuelles sont encore manquantes. L'ensemble n'est donc pas entièrement installé et sécurisé.



Pour des raisons de sécurité, il est donc recommandé et interdit pour le moment d'utiliser ces jeux.

La mise en place définitive ne pourra intervenir qu'à partir de septembre.

Les travaux de raccordement pour la fibre

Le réseau de câblage nécessaire se met en place progressivement . Des tranchées ont été creusées et rebouchées dans plusieurs rues. Ces travaux sont sous la responsabilité des différents opérateurs téléphoniques . D'ici la fin de l'année tous les habitants de Clelles pourraient être raccordés. Ils seront contactés par leurs fournisseurs d'accès.

Les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la bibliothèque

Le diagnostic de la charpente a été réalisé et a permis de confirmer qu'elle supporterait parfaitement le poids des panneaux photovoltaïques.

Le bureau d'étude a obtenu des devis de plusieurs entreprises.

La décision de l'architecte conseil est favorable et l'avis des bâtiments de France est nécessaire pour pouvoir déposer une déclaration préalable de travaux.

Les panneaux indicateurs

De petits panneaux seront prochainement installés au bord de la RD 1075, en particulier à l'intersection avec la RD 526.

Ils permettront de signaler aux automobilistes les différents commerces et services qu'ils sont susceptibles de trouver dans notre village.



(Des exemples de ces panneaux)

Enfouissement de lignes à haute tension

Des tranchées vont être creusées dans plusieurs zones : Chemin des Hormes et rue du Mont Aiguille, pour procéder à l'enfouissement de lignes à haute tension. Plusieurs pylônes seront supprimés.

Ces travaux sont prévus pour l'automne, ou pour le printemps prochain.

Les Associations

Un message de la bibliothèque de Clelles



La bibliothèque de Clelles vous accueille tous les mercredis et samedis de 10h 30 à 12h00.

Elle fait partie du réseau lecture du Trièves comprenant trois médiathèques, 3 relais-bibliothèques et 3 points nomades. Ce réseau est géré par la CDC du Trièves. Avec votre carte d'adhérent, vous pouvez fréquenter tous ces différents lieux.

C'est une équipe de 9 bénévoles qui fait tourner le relais de Clelles, sous la houlette de Claire Parron, bibliothécaire à Mens.

En plus des permanences, les bénévoles proposent des animations aux classes de l'école de Clelles ainsi qu'à la halte-garderie. Des animations avec l'ADMR de Clelles vont être mises en place auprès des personnes bénéficiaires. D'autres animations comme l'anglais fonctionnent déjà et bientôt des séances de « Toc,toc,toc Monsieur Pouce » s'adressant aux familles commenceront dès septembre.



Pour que cette bibliothèque perdure, nous vous espérons plus nombreux et plus assidus. Nous comptons sur vous.

Musique en Obiou

Après la pause estivale, l'association Musique en Obiou reprendra ses activités à la rentrée. Cette année encore, des cours seront proposés à Clelles : piano, guitare et flûte traversière, d'autres à Mens : violon, batterie, saxophone, clarinette, accordéon, chant... Il y aura quelques nouveautés cette année pour promouvoir la musique ensemble. Venez nous retrouver au forum des associations pour les découvrir, à Mens le 14 septembre, et à Clelles le 15. Bénévoles et professeurs seront présents pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour nous parler de vos envies de musique.

L'Atelier peinture des Créateurs du Dauphiné

Cette association propose tous les mercredis, de 14 heures à 17 heures, un atelier peinture dans la salle au rez-de-chaussée du bâtiment multigénérationnel.

Atelier ouvert à tous à partir de 16 ans. (Cotisation annuelle : 25 euros).

Contact : Madame Beylier au 07 68 87 86 63

**Cérémonie de remise des ceintures
au club de judo le 06 juillet 2024**



L'ADMR a tenu son assemblée générale le 15 mai.



Ce fut l'occasion pour M. Frank Maurice Laforge de faire le point sur le rôle essentiel de cette association, reconnue par la dénomination de « Structure médico-sociale » depuis le 1^{er} janvier.

Elle est devenue un maillon important de la prise en charge des populations vieillissantes en assurant le maintien à domicile des personnes âgées grâce à une aide matérielle, mais aussi par un accompagnement moral et humain. La présence d'un(e) assistant(e) de l'ADMR permet de conserver le plus longtemps possible des conditions de vie satisfaisantes et

de reporter la perte de repères déstabilisante que représente le départ pour l'EHPAD.

L'ADMR assure aussi le portage des repas à domicile.

L'ADMR devient un véritable service public grâce à des financements du Département, des communes et de la cdct. La fédération de toutes les associations d'ADMR joue également un rôle financier : chaque intervention donne lieu à une participation de l'équipe à la fédération et cette dernière reverse une partie du pécule constitué pour combler le déficit de certaines structures.

L'ADMR de Clelles s'est occupée cette année de 79 personnes qui bénéficient d'une prise en charge de l'APA, des mutuelles et de la CAF.

Elle emploie 13 salariés qui effectuent environ 10000 heures de travail par an. Leurs tâches sont de plus en plus variées et leur travail évolue vers celui d'aide-soignante. Elles sont confrontées à de plus en plus de détresses psychologiques et morales, à des personnes atteintes de maladies comme Alzheimer ou Parkinson ou en fin de vie. Elles subissent d'avantage d'agressivité et ont également des demandes d'interventions plus longues.

Ces conditions de travail sont difficiles et des procédures d'aide ont été mises en place pour les salariées elles-mêmes : des psychologues à leur disposition, des réunions d'analyse et de réflexion sur leurs pratiques, des rencontres entre les secrétaires pour une meilleure organisation. Elles sont en lien également avec les infirmiers, les médecins, le SIAD et l'hôpital lors des retours à domicile.

Les perspectives pour l'année qui arrive sont positives :

De nouvelles personnes ont posé leurs candidatures pour le Conseil d'Administration et davantage de bénévoles se sont investis. Le recrutement est plus facile qu'à une époque.

En janvier, une émouvante exposition de photos de Nadine Barbançon illustrant le travail des soignants, salle Sagittaire.

Recherche urgente pour l'été

En raison des congés d'été et suite à l'arrêt d'une salariée, l'ADMR de Clelles recherche activement **des personnes à recruter pour les mois de juillet, août et septembre.**

Toutes les demandes sont acceptées, y compris celles d'un temps de travail de 1, 2, 3 jours par semaine. Seules conditions : être majeur et avoir un véhicule. En début de contrat les personnes découvrent le métier auprès d'une salariée de l'équipe. Pour tous renseignements, contacter le **06 84 11 69 96**



Ecole Antoine de Ville : Un message de Madame H'RDY, la directrice

Les effectifs 2024-2025 sont en légère hausse : 101 élèves prévus.

En 24 25, les prévisions sont à 4 classes, avec 5 enseignantes :

Mme Clément : PS-MS

Mme Faure : MS-GS-CP (consignes ministérielles : effectifs limités à 24 élèves)

Remplaçant(e) non encore nommé(e) à ce jour, sur le poste de Mme Rouch Colomb, dont le congé maladie est prolongé : CE1-CE2 (consignes ministérielles : effectifs limités à 24 élèves)

Mme Hrdy + Mme Thévenot le vendredi : CE2-CM1-CM2

Bilan des projets de l'année dans le cadre du projet d'école réalisés avec l'EMALA:

Ecole et cinéma, pour tous les élèves

Théâtre pour les classes de PS-MS et GS-CP avec l'intervenante Sandra Boch.

« **Rencontre avec un auteur** » **Ilya Green**, pour les classes de PS-MS et GS-CP en partenariat avec les médiathèques du Trièves.

Espaces Naturels Sensibles en CE et CM : 3 sorties dans l'année et exploitation pédagogique en classe sur le thème de l'eau avec l'association Nature et Montagne.

Prix littéraire des incorruptibles pour toutes les classes.

Colectivo Terron : pour les CM, cette année sur le thème de l'élément terre.

Les productions des élèves des écoles de l'EMALA sud, réalisées dans le cadre de ces projets, sont visibles

dans le journal « le Blabla de l'Emala » sur le site de la circonscription Grenoble Montagne et accessibles à tous via le lien ci-dessous : <https://ien-grenoble-montagne.web.ac-grenoble.fr/emala-trieves-sud>

Projets réalisés avec les partenaires :

Séances à la médiathèque du Percy pour toutes les classes, prêt de livres et projets BD.

Séances à la bibliothèque de Clelles pour les classes de PS-MS et GS-CP : prêt de livres, lectures offertes, chants, comptines et jeux de doigts.

Projet SYMBHI sur le thème de l'eau pour les CM.

Lire et faire lire : tous les enfants, de la petite section au CM2, bénéficient de lectures offertes par les lectrices de l'association « Lire et faire lire ».

Cycle natation pour les classes de GS-CP et de CE1 CE2, en juin et juillet.

L'équipe enseignante tient à remercier les parents accompagnateurs et agréés (ski, natation) pour leur disponibilité et leur engagement au service des élèves et des projets de l'école. **Sans leur soutien et présence indispensables**, nous ne pourrions réaliser aucune de ces sorties !

Liaison Crèche et Ecole Maternelle : les futurs élèves de Petite Section, accueillis à la crèche « les petits z'Hêtres » ainsi que ceux placés sous la responsabilité des assistantes maternelles, ont bénéficié de plusieurs séances d'accueil à l'école afin de permettre une transition « en souplesse » avec l'école maternelle. Ainsi, leur ont été proposées des séances de motricité avec la classe de PS MS de Mme Clément, des séances de lecture par les élèves de CE1 CE2 de Mme Simoes, durant les mois de mai et juin. Ils ont également été accueillis avec leurs parents, par Mmes Clément (enseignante) et Carenini (ATSEM), le vendredi 28 juin en matinée, pour découvrir la classe de PS MS.

Fête de l'école : organisée par les parents membres du Sou des Ecoles, elle a eu lieu le vendredi 28 juin après la classe. Elle a permis à toute la communauté scolaire de passer un excellent moment intergénérationnel, entre prestations des enfants (chants, théâtre, peintures...), animations et restauration proposées par le dynamique Sou des Ecoles.

Un excellent moment de partage, avant de terminer une année scolaire bien remplie.

Nous souhaitons à tous, petits et grands, un excellent été, et vous retrouvons bientôt pour une nouvelle année scolaire à l'école de Clelles.

Pour l'équipe enseignante, la directrice de l'Ecole Macha H'RDY.



Diverses festivités : la vie du village

Grâce aux associations, de nombreuses manifestations ont animé le village au cours de ce printemps :

La Ronde du Trièves a réuni le 21 avril tous les amateurs de vieilles voitures, qui se sont mesurés dans un parcours tracé au cœur de notre région.



Le **Collectif cellois** a proposé des jeux sur table pour les adolescents, salle Guillot, et à son initiative, **une brocante** dans le pré sous l'école a attiré le 2 juin de nombreux flâneurs.



Dans la veine du théâtre de boulevard, **la troupe des Astrolabes** a présenté une représentation de la pièce « Pour être servie, Madame est servie », une comédie sociale d'Eric Beauvillain, mise en scène et adaptée par Frédéric Dorland, le 6 avril à la salle Giono.

Le « **Sou des écoles** » a organisé à la salle des fêtes **son traditionnel loto** toujours apprécié et utile pour apporter quelques financements à cette association qui aide nos écoliers à réaliser quelques sorties ou projets. Une opération « Vente de brioches » a aussi eu lieu et, le 28 juin, la fête de l'école s'est tenue dans la cour de récréation du groupe scolaire.



Une exposition des Créateurs du Dauphiné a été accueillie les 20 et 21 avril puis les 22 et 23 juin à la salle Sagittaire. Nous remercions cette association, et en particulier sa présidente, madame Marie Ange Nouen, pour l'organisation de cette manifestation qui a permis de présenter au public de nombreuses oeuvres picturales.



Le 1er juillet, le groupe amateur de la **Compagnie Accord des On**, basée dans le Trièves, a proposé à Clelles la représentation d'une adaptation du "Songe d'une nuit d'été" de William Shakespeare.

Cérémonies militaires

Les cérémonies commémoratives du souvenir se sont tenues à Clelles le 19 mars et le 8 mai, en présence de nombreux anciens combattants.



Le 14 juillet

Organisé par le **Comité des fêtes**, le traditionnel feu d'artifices, précédé d'une retraite aux flambeaux dans les rues du village, a été suivi d'un bal populaire sur la place de la mairie.

Les festivités prévues

La fête du 15 août :

Un **grand repas de village ouvert à tous** sera organisé à la salle des fêtes par le Comité des fêtes. Pour ceux qui le souhaitent, il sera suivi par une après-midi dansante avec le groupe : **DUO 1 2 3 music**.

Le repas est payant (20 euros et gratuit pour les enfants de moins de dix ans), mais la mairie offrira les apéritifs et les boissons.

Pour ceux qui sont intéressés, il est nécessaire de **s'inscrire avant le 8 août** en déposant dans la boîte aux lettres de la mairie, une enveloppe contenant le nom et l'âge des participants ainsi que le règlement en chèque ou en liquide avec l'appoint précis. (Le bulletin d'inscription est joint à ce journal).

En dessous de 50 inscriptions, le repas sera annulé. On ne pourra à l'inverse pas prendre plus de 120 convives.



De nombreuses animations, à l'initiative du Sou des écoles, sont prévues pour les enfants de 16 heures à 20 heures autour de la salle des fêtes :

Une buvette, des piscines, un stand de barbe à papa et d'autres surprises...

Un marché des créateurs (à l'initiative du Collectif Clellois) prendra place dans le pré sous l'école.

Les Rencontres photographiques du Trièves

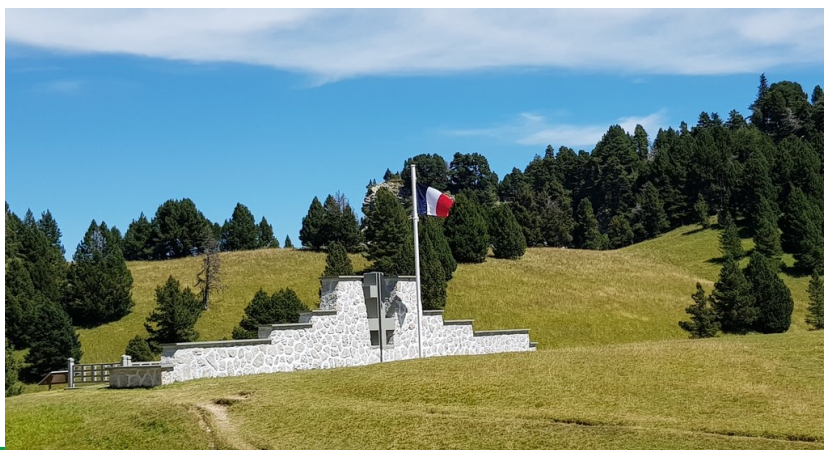


Les photos de plusieurs artistes renommés seront exposées dans divers lieux (bistrot de la place, jardin de la mairie, Ferme Bachelard) **à partir du 29 juin et jusqu'au 1 septembre**.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site : rencontres-photos-trieves.fr

Cérémonies du Pas de l'Aiguille

Le 20 juillet, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire des combats du Vercors de juillet 1944, deux cérémonies du souvenir auront lieu aux Fourchaux (à 11h) et également à la nécropole nationale du Pas de l'aiguille (à 9h).



Randonnée contée : les 18 juillet et 23 août : l’Odyssée des onze otages

Dans le cadre de l’exposition du Musée du Trièves, l’histoire de leur périple de Chichilianne à Léoncel du 21 juillet au 4 août 1944 :

Une randonnée pédestre gratuite avec lectures d’extraits du livret vous emmènera sur la trace des otages des hameaux de la scierie Falquet, de Ruthière, de Trézanne, des Pellas, de la gare de Clelles à Trézanne.

RV gare de Clelles à 9h00 (Longueur 7 km)

Renseignement et inscription : salomoncatherine38@gmail.com

Forum des associations, le 15 septembre sur le parking sous la mairie.

Infos diverses

Quelques informations pratiques utiles pour préserver la qualité du vivre ensemble :

A propos des nuisances sonores, quelques extraits de l’arrêté préfectoral du 31 juillet 1997, toujours en vigueur :

Article 8 : Les propriétaires d’animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l’usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les chiens de garde doivent avoir subi un dressage tel qu’ils n’aboient qu’en cas de tentative d’effraction.

Article 9 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d’immeubles d’habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu’ils utilisent ou par les travaux qu’ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu’aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Attention aux démarchages frauduleux

Une réunion organisée par des représentants de la gendarmerie a donné des pistes intéressantes pour se prémunir contre ce genre de problèmes. Les démarchages frauduleux peuvent prendre différentes formes :

Tentative téléphonique (ce type de démarchage est très importun car pressant)

Tentative informatique (ex: L'hameçonnage , *phishing*, *piratage en ligne* ...)

Tentative par colportage (souvent un prétexte pour un repérage et donc un cambriolage)

Tentative par cambriolage (cela n'arrive pas qu'aux autres, surtout en période de vacances, ...)

En aucun cas il ne faut remplir de document, ni donner ses coordonnées.

Liens utiles : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23224>
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/habitation/demarchages-a-domicile-reperer-les-arnaques>

Soyez vigilant et n'oubliez pas, dans le cas d'effraction : ne pas intervenir, mais appeler le 17 (gendarmerie).

L'autopartage

La Communauté de Communes envisage d'élargir l'offre de partage de véhicules sur la commune de Clelles et de mettre à disposition des habitants un véhicule électrique CITIZ comme à Mens.

Dans ce but, la Communauté de communes a rédigé **un questionnaire pour connaître l'avis et l'intérêt du public** pour ce mode de déplacement. Ce questionnaire est disponible en mairie de Clelles et sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à y répondre !

Dans ce sens, une troisième prise de recharge pour les véhicules électriques pourrait être installée sur le parking sous le moulin avec un emplacement réservé à cette voiture CITIZ.



La déchèterie :

La déchèterie située au lieu-dit Serre-Buisson est accessible en demandant la clé à la mairie ou à la l'agence postale.

Il est rappelé que seuls les déchets inertes sont acceptés : terre, déchets verts et gravats.

Nouvelle procédure pour les locations des salles municipales

La location des salles s'effectue désormais en remplissant un formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune (onglet « infos pratiques »). Ce formulaire déposé à la mairie ou envoyé par mail à l'adresse : location@clelles.fr sera traité par la secrétaire préposée dans les meilleurs délais.

Les tarifs de location sont indiqués sur le site de la commune

Changement d'adresses internet pour la mairie

L'adresse internet de la mairie a changé et d'autres adresses plus spécifiques ont été créées

Nouvelle adresse pour l'accueil général : mairie@clelles.fr

Pour la location des salles communales : location@clelles.fr

Pour les demandes et autorisations d'urbanisme : urbanisme@clelles.fr

Pour l'accueil téléphonique et physique, les secrétaires vous demandent de privilégier le **mardi matin pour la location des salles communales.**

Sur rendez-vous pour l'urbanisme.

Ouverture de la mairie cet été

La mairie sera totalement fermée pour la semaine du 26 au 30 août.

Il se peut néanmoins que ponctuellement le secrétariat ne soit pas accessible.

A partir de septembre, les horaires habituels seront remis en place.

La Poste sera ouverte normalement cet été selon les horaires habituels sauf les 15 et 16 août et la dernière semaine d'août

Secrétaires :

Madame Virginie DREVET sera présente comme secrétaire et Madame Axelle ROSSAT a retrouvé son poste .Madame Aurélie PERE s'occupe désormais des locations de salles le mardi.

France services

Une séance consacrée à l'aide aux démarches administratives et à l'accès aux droits, à la mairie de 9 à 12 heures est désormais en place, le dernier jeudi du mois.

Les compteurs d'eau

seront relevés comme d'habitude à partir du début août. Nous vous remercions de faire en sorte qu'ils soient accessibles pour faciliter la tâche des employés municipaux.

Rappel : Mise en place de l'application PanneauPocket



Ce service a été mis en place par la mairie et vous permet d'accéder à des informations ou des alertes.

Guide pour télécharger simplement l'application et recevoir les actualités proposées par la mairie en temps réel.

Etape 1 : Ouvrir le store de votre téléphone ou tablette. Tapez ensuite « PanneauPocket » dans la barre de recherche, puis cliquez sur « installer ». L'application est gratuite.

Etape 2 : Une fois l'application «PanneauPocket»ouverte, recherchez la commune, le code postal, ou cliquez sur «Autour de moi».

Etape 3 : Enfin, cliquez sur le symbole du petit coeur rouge pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.

Une forêt à partager

Un article de L'Association des Communes Forestières de l'Isère

Les forêts nous accueillent tous les jours. Bûcheron, chasseur, randonneur, « VTTiste », naturaliste, ou « trailer », nous nous rencontrons tous sur les chemins. De la variété de ces pratiques peuvent naître des crispations entre usagers.

Afin d'éviter les conflits d'usage, suivons quelques bonnes pratiques qui nous feront cohabiter sereinement en forêt :

- En période de chasse, s'habiller de manière visible. En Isère, le vendredi est un jour sans chasse. De plus l'application « Jour de chasse en Isère » permet de localiser les battues et donne des informations importantes pour la sécurité.
- En présence d'un chantier forestier, faire demi-tour, ou adapter son itinéraire pour éviter la zone.
- Ne pas se garer sur les routes et pistes forestières, ni sur les espaces de stockage des bois. Ceci risquerait de gêner les engins forestiers.
- Rester sur les sentiers balisés, pour ne pas abîmer la végétation et le sol. Le VTT en dehors des chemins a des conséquences désastreuses sur les jeunes pousses.
- Adapter son allure en fonction du contexte, de la visibilité et des autres usagers pour prévenir les accidents.
- Ne pas pratiquer la cueillette abusive. Certaines espèces sont réglementées (myrtilles, jonquilles par exemple). Référez-vous à la réglementation dans le département. Pour le reste, la cueillette est tolérée pour l'usage familial. La revente est bien-sûr interdite.

Si vous avez des doutes sur la réglementation, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie ou bien de votre Office de tourisme.



MAIRIE

1, Place de la mairie – 38930 CLELLES
 Ouverture du secrétariat au public (rez-de-chaussée) :
 Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi de 9h00 à 12h00
 Tél. : 04 76 34 40 89
 Email : mairie@clelles.fr
 M. Alain ROCHE, Maire, reçoit sur RDV le mardi.
 Site web de la commune : www.clelles-en-trieves.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

300, chemin Ferrier
 38650 MONESTIER DE CLERMONT
 Site : cc-trieves.fr
 Tél. Monestier de Clermont : 04 76 34 11 22
 Fax : 04 76 34 13 37
 Tél. Clelles : 04 76 34 44 29
 Tél. Mens : 04 76 34 67 66
 Email : accueil@cdctrieves.fr
 M. Jérôme Fauconnier, président

Les services de la CCT

Architecte conseil :
 Sur rendez-vous 04 76 34 44 29
 Assistante sociale :
 Sur RDV au 04 76 00 61 30
 Emploi : 04 76 34 81 31
 Avocat conseil :
 1er lundi du mois 04 76 47 76 16
 Nouveau conciliateur de justice, RDV : 04 76 34 28 40

OFFICES DE TOURISME DU TRIEVES

Antenne de Mens : 04 76 34 84 25
 Antenne de Gresse en Vercors : 04 76 34 33 40
 Antenne du Col de l'Arzelier : 04 76 72 38 31
 Relais d'information du Parc National Régional du
 Vercors à Chichilianne
 Contact@trieves-vercors.fr
 www.trieves-vercors.fr

AUTRES SERVICES

ADMR : 04 76 34 63 68 ou 06 70 04 14 69
Ecole de Clelles : 04 76 34 44 74
Halte-garderie de Clelles : 04 76 34 33 90
Trésor Public : 04 76 34 63 71

Maison du département-Trièves

(Maison de services au public)
 MENS (Assistante sociale, dépendance ...)
 (Numéro utile pour de nombreux services et
 accompagnement ainsi que pour l'accès aux droits) :
 04 80 34 85 00
France SERVICES, Monestier de Clermont
 La Poste 04 76 34 36 13

HORAIRES DES DECHETERIES

Mens et Monestier de Clermont:
 Lundi, Mercredi Samedi
 9h/11h45 et de 14h/17h15

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE CLELLES

Rue du Moulin à côté du parking
 Mercredi et samedi de 10h 30 à 12 h.

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au vendredi, de 9h 15 à 12h 15

SERVICES DE SANTE

MAISON MEDICALE, Place de l'Eglise
 Cabinet médical
 Docteurs Buffereau et Bernard :
 04 76 34 18 32
 Cabinet infirmiers : 04 76 34 49 37
 Kinésithérapeutes :
 Olivier Pugnet : 06 72 79 12 73
 Pierra Lejeune : 06 62 89 72 64
 Isabelle Deveaux,
 Rue du Mt Aiguille 04 76 34 20 74
 Ostéopathe : O Pugnet : 06 72 79 12 73
 Praticien fascias, Anthony Meire : 06 25 01 15 05
 Orthophoniste : Mme MIR 06 12 52 50 18
 Psychologue : Céline Ferrandino , 06 84 19 49 32
 Ambulances du Trièves : 04 76 34 18 00
 Ambulances Dubourdeaux 04 76 34 68 76

ALLO...taxi

Garage du Trièves, Clelles : 04 76 34 40 35
 DUBOURDEAU Mens : 04 76 34 68 76
 Taxi BLANC Catherine : 04 76 34 74 32
 Taxi PELLOUXxCédric : 04 76 34 60 21
 Taxi Johann PIGE 06 44 29 85 55

DEPANNAGE auto

Garage du Trièves, RD 1075 Clelles :
 04 76 34 40 35
 Garage du Vercors Mens 04 76 34 63 93
 Garage du Trièves Mens 04 76 34 40 35
 Meca et Wheels 06 72 35 72 94
 Contrôle technique automobile, ZA La Croisette :
 04 76 34 49 02
 Station-service LA REMISE :
 04 76 34 15 51

ETAT CIVIL

Décès :
 PRAYER Fernand
 RIOLLOT Louis
 GNAKPA Deuh
 MICAND Philippe

URBANISME

Les permis de construire délivrés sont affichés à l'extérieur de la mairie.

Clelles, Bulletin municipal, juillet 2024- N°33
 Directeur de la publication : Alain ROCHE
 Conception et réalisation :
 Ghislaine Reymond